

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 Mai 2010 à 20 HEURES 30**

L'an deux mille dix et le mardi vingt cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunions de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle CROUHY, Maire

**Présents :** Mmes et M.M CROUHY Michèle, MAURIN Monique, ROUX Jeanne-Marie, SCALAS Nadine, BARTHELEMY Jean-Paul, GOMEZ Frédéric, GRENET Michel, FOUQUE Michel, ROUSTAN Jean Pierre, VILLECROZE François.

GASPARD Renaud absent excusé.

Mme MAURIN Monique est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

M. GOMEZ précise qu'il enregistre la séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

---

**ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :**

Le Maire propose que le taux de la contribution foncière des entreprises (ex taxe professionnelle) soit identique au taux TP de 2009 qui était de 11.34%.

Taux fixé à 11.34% pour 2010 : Adopté à l'unanimité.

**TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RÉSEAU VILLAGE :**

L'étude vient d'être rendue par le Bureau Lagarde, avec un coût estimé à 61 500€. Le conseil adopte le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à solliciter les aides financières :

Conseil général et Agence de l'eau : 30%	= 18 450 euros
Commune : 70%	= 43 050 euros

**TRAVAUX d'éclairage public avec le Syndicat Mixte d'Electrification :**

Deux programmes sont retenus avec leur plan de financement acceptés, à l'unanimité, pour 2010 :

1. **Montée du petit âne** (2 points lumineux) : avec un estimatif de 13 310.95€. La part communale sera de 8660.13€TTC. Le financement restant étant assuré par le conseil général pour 800€ et le SME pour 3850.82€ (FC TVA inclus).
2. **Aire d'accueil** (10 points lumineux) : avec un estimatif de 41 748.58€ TTC. La part communale sera de 25 670.81€. Le financement restant étant assuré par le conseil général pour 4000€ et le SME pour 12077.77 (FC TVA inclus).

### **REGIE PHOTOCOPIES :**

Les tarifs de la régie photocopies sont réviser et adoptés à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, comme suit :

	<b>FORMAT</b>	
	<b>A4</b>	<b>A3</b>
Noir et Blanc	0€20	0€50
Couleur	0€50	0€80

### **REGLES DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE ET DE LA SALLE D'EXPOSITION :**

M. Grenet travaille sur les possibilités de location du théâtre et les conditions de la mise à disposition ou location de la salle d'exposition.

### **CONVENTION DES MAIRES PROPOSEE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE :**

Le conseil autorise, à l'unanimité, la signature de la convention dite « Convention des maires » avec l'Europe. Son principal objet est d'établir un plan d'actions sur les énergies durables.

### **LOGEMENT COMMUNAL n°3 « Le Château » :**

Le maire informe le conseil du préavis de départ adressé par les locataires actuels du logement communal n°3 le château, avec effet au 1<sup>er</sup> août prochain.

Le conseil désigne une commission d'attribution composée de l'ensemble du conseil municipal, exceptés M.M Gomez et Grenet. Le conseil autorise le maire à signer le bail avec les attributaires choisis par la commission et tous documents nécessaires.

Une publicité sera faite pour annoncer la vacance de ce logement avec dépôt des demandes accompagné d'un dossier de candidature et lettre de motivation jusqu'au 30 juin.

### **REHABILITATION DE LA MAISON communale « Ercoli » :**

Il y a lieu de choisir un bureau de contrôle assurant également la mission sécurité. Le conseil municipal donne mandat aux membres du bureau (maire+adjoints) accompagnés de M. Gaspard, pour le désigner et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

## **FESTIVITES :**

### **1. Régie Buvette :**

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

• Boissons en canette	=	1€50
• Eau en petites bouteilles	=	0€50
• Vin au verre	=	1€00
• Champagne :		
▪ La bouteille	=	20€
▪ La coupe	=	4€
• Café	=	0€50
• Glaces à l'eau	=	0€30
• Glaces parfumées	=	1€
• Sucette (bonbon)	=	0€20
• Ships	=	0€20

### **2. Régie Spectacles :**

Le tarif des entrées pour « la nuit du Jazz » reste fixé à 12€ à partir de 12 ans.

## **MISE EN VALEUR des SOURCES THERMALES : Convention d'esquisse programme.**

Le maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention « esquisse programme » avec le Parc Naturel Régional du Luberon. Le coût de cette mission confiée au Parc est estimé à 2500€ environ.

## **RESEAU D'EAU :**

M. ROUSTAN signale qu'il y a lieu de prévoir le remplacement d'une pièce très rouillée à la station de pompage « Le Largue » ainsi que le manomètre qui ne fonctionne plus.

Une fuite au presse étoupe de la station de pompage « Les 4 chemins » est aussi à faire réparer.

L'entreprise SOPEI sera contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La secrétaire de séance :

Monique MAURIN.

